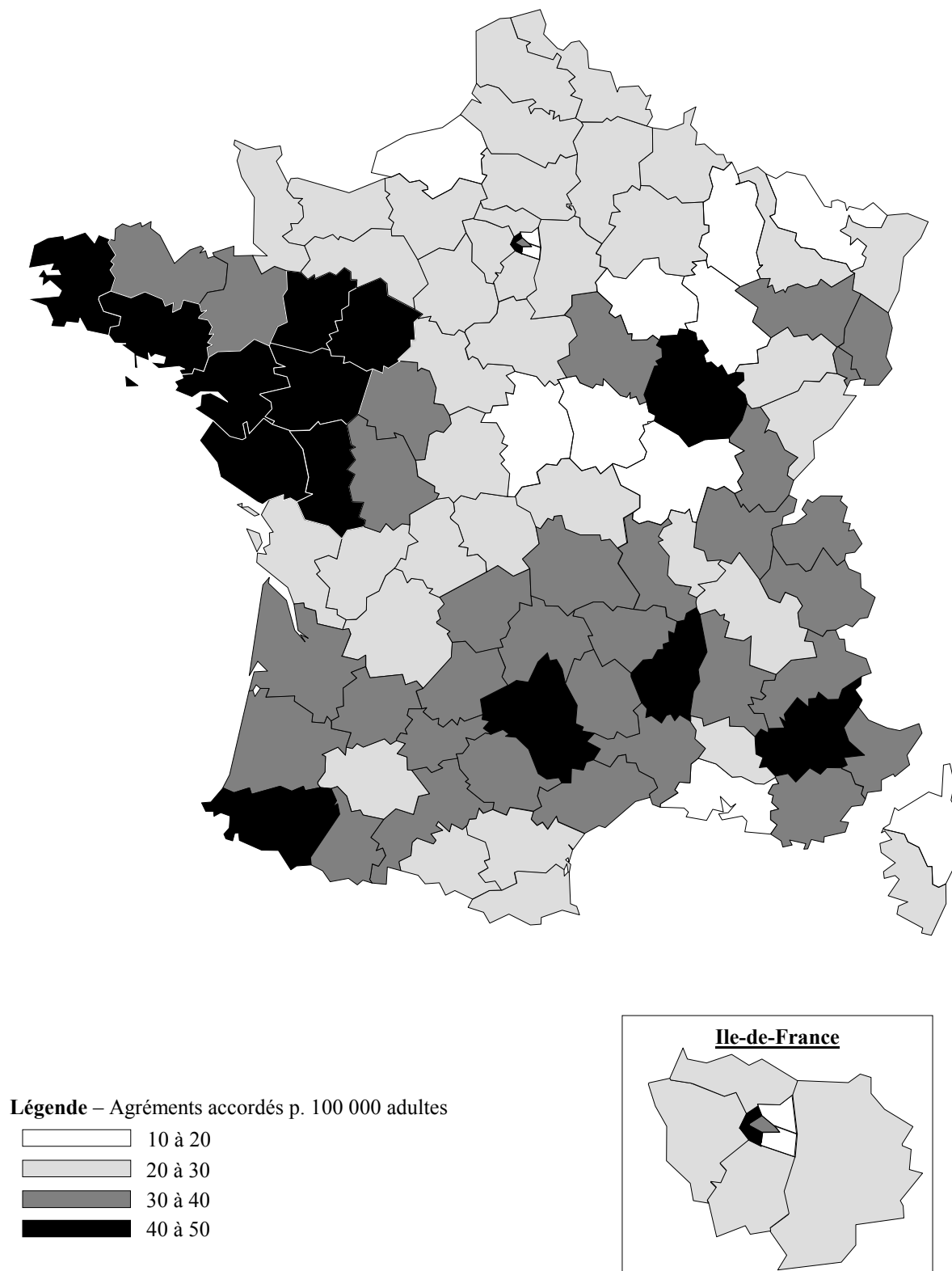


Nombre d'agréments accordés en 2006 pour 100 000 adultes de 25-59 ans dans le département¹



¹ Excepté pour les DOM, départements pour lesquels les données concernant la population des 25-59 ans ne sont pas diffusées par l'Insee.

Extrait du rapport :

Situation des pupilles de l'Etat au 31.12.2006, Paris : Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), février 2008, 120 p.

Au regard de la structure des populations départementales (nombre d'adultes de 25-59 ans), des disparités fortes existent en terme de délivrance d'agrément (carte 6-1) et, par là-même, d'agréments en cours de validité à la fin de l'année 2006 (carte 6-2).

Concernant la délivrance des agréments, on observe peu d'écarts importants entre 2005 et 2006. D'après la comparaison des cartes, seuls deux départements ont diminué de deux catégories (le Lot et les Vosges) tandis que la Côte-d'Or a augmenté de deux catégories. Parallèlement, des petites variations annuelles entraînent une concentration encore plus importante qu'en 2005 des départements où la délivrance des agréments est proportionnellement la plus forte :

- à l'Ouest, notamment en Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire et dans la partie Nord du Poitou-Charentes ;
- au Sud, de la région Aquitaine à la région Rhône-Alpes, exceptés quelques départements épars (Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales, etc.).

[...]